



FORUM PARLEMENTAIRE
sur les Armes Légères et de Petit Calibre



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE

La Déclaration d'Amman

Résolution parlementaire adoptée lors de la session conjointe de la Réunion régionale pour le Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN), et de l'Assemblée générale du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, rassemblées à la Chambre des députés du Royaume hachémite de Jordanie, à Amman, le 13 novembre 2014.

Des parlementaires de dix pays du MOAN (Arabie saoudite, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Oman, Palestine, Puntland, Somaliland et Turquie), en présence aussi de leurs collègues d'Afrique, d'Europe et d'Amérique latine (Albanie, Burkina Faso, Cameroun, Costa Rica, République Démocratique du Congo, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Nicaragua, Pérou, Serbie, Seychelles, Suède, Togo, Ouganda, Uruguay, Venezuela, Zimbabwe), et les représentants de la société civile, rassemblés pour une Réunion régionale de la région du MOAN et pour l'Assemblée générale du Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) à Amman, Jordanie, du 12 au 14 novembre 2014, expriment leur préoccupation partagée concernant l'escalade de la violence dans la région, l'inaptitude à respecter les résolutions 242 et 338 du conseil de sécurité de l'ONU, et la prolifération incontrôlée des armes légères qui alimentent ces conflits et la violence dans les sociétés en général.

Ces parlementaires sont conscients du fait que les armes utilisées au nord de l'Irak et en Syrie par l'État islamique en Irak et au Levant (EIIL) proviennent de plus de 20 pays producteurs d'armes. Pour une bonne moitié, mais pas en totalité, la capacité militaire actuelle de l'EIIL a été soustraite aux forces armées syriennes et irakiennes. Il est nécessaire que tous les pays facilitent les enquêtes et les efforts de recherches d'informations factuelles, de manière à ce que les chaînes de fournitures d'armes en fonction actuellement puissent être identifiées, abordées et rompues.

Les pays producteurs d'armes doivent prendre plus de responsabilités pour mieux remplir leur obligation de fournir des certificats d'utilisation finale et faire preuve de plus de retenue dans la fourniture de permis. Les gouvernements et parlements de la région doivent renforcer leur contrôle du stockage des armes et prendre des mesures conséquentes pour combattre la corruption, qui est le catalyseur principal du commerce illicite des armes, ainsi que pour arrêter la contrebande des armes.

La prolifération des armes légères dans la région du MOAN a progressé de manière drastique, par suite de l'abolition et de l'effondrement des forces armées de l'Irak en 2003 et, respectivement, de la Libye en 2011. Il est nécessaire que la communauté internationale, dans son ensemble, assume encore plus ses responsabilités dans l'application de la législation internationale et considère avec attention la mise en balance des conséquences, lorsque l'on fait appel aux forces armées de l'extérieur pour obtenir un

changement de régime, afin de ne pas compromettre le principe important de l'ONU sur la Responsabilité de protéger.

Les participants reconnaissent que l'EIIL a produit un impact psychologique dans la région, et que cela a amené un grand nombre de gens à réagir par des réflexes de survie, cherchant eux-mêmes à se procurer des armes. Lorsque les gens perdent confiance dans la capacité des autorités de l'État, police et militaires, à leur fournir la sécurité, les gens prennent eux-mêmes en mains leur sécurité. Cela sape le principe de du monopole légitime de l'État dans l'utilisation de la force et ouvre la porte à l'anarchie. Les parlementaires ont une responsabilité déterminante pour assurer la confiance du public dans l'État, ce qui pourra renforcer la loi et permettra aux forces de sécurité de remplir leur fonction.

La réunion a, en outre, évoqué la culture de la violence et le besoin d'améliorer l'obligation de contrôle du respect de la loi. L'usage étendu des armes à feu lors de la célébration des événements familiaux ou publics cause des dommages collatéraux, contribue à une culture de la violence et devrait cesser. Les parlementaires ont le devoir d'affiner la législation, de sensibiliser le public et de fournir de bons exemples pour que ce changement intervienne.

Dans leur appréciation du rôle important des femmes dans la construction de la paix, les participants demandent un perfectionnement de la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité dans la région du MOAN. Les femmes doivent participer à tous les aspects des processus de paix, en particulier dans les pays en transition. La construction de la paix commence chez soi, ce qui est aussi, de loin, l'environnement qui implique le plus gros risque pour que les femmes deviennent victimes de la violence. En liaison avec cela, la réunion exprime sa solidarité avec les femmes et les enfants Yazidi qui ont été victimes des actes hideux de l'EIIL et du Boko Haram.

Les participants expriment leur gratitude aux 54 premiers pays qui ont maintenant ratifié le Traité sur le commerce des armes, qui, en conséquence, entrera en vigueur le 24 décembre de cette année. Les parlementaires ont encore un rôle décisif à jouer pour assurer que le traité sur le commerce des armes prévienne et réduise efficacement la violence armée, ainsi que, en particulier, la violence liée aux ALPC.

Les parlements pourront contribuer à assurer que soient instaurés les mécanismes de mise en œuvre nationaux nécessaires pour surveiller et interpréter politiquement l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes et pour en assurer une application la plus forte et la plus large possible. Ce processus serait facilité par un accroissement des capacités et des connaissances parmi les parlementaires.